

livrer à la fraude, ont été déclarés responsables des frais et amendes. Cette jurisprudence est de nature à faire réfléchir les parents qui habitent la frontière, et aura peut-être pour résultat de diminuer l'importance de la fraude.

### Conseil municipal de Roubaix

Séance du 14 mars 1874.

(SUITE.)

#### Passerelle sur le canal.

M. LE MAIRE invite le rapporteur de la Commission, pour la construction d'une passerelle sur le canal, à donner lecture de son rapport.

M. CH. ROUSSEL s'explique comme suit :  
Messieurs,

Par suite du refus de M. Alexandre Delaoutre, propriétaire d'un terrain attenant au boulevard de Leers, et dans le fond au canal, votre Commission n'a pu obtenir de ce particulier la cession volontaire d'une bande de terrain de 12 mètres de largeur pour l'ouverture d'une rue destinée à mettre en communication directe la passerelle projetée au-dessus du canal avec la rue des Soies.

Pour obvier à cet état de choses, l'administration a dû rechercher d'autres combinaisons afin de parvenir à la réalisation d'une œuvre aussi utile que désirable dans l'intérêt des nombreux ouvriers du Pile et des Trois-Ponts. Il résulte d'un rapport de M. le Directeur des travaux municipaux, qu'un engagement a été souscrit par divers propriétaires de terrains placés dans la même situation que M. Delaoutre; ces propriétaires se sont associés pour offrir à la ville le terrain nécessaire à une rue de 12 mètres, en prolongement de la 3<sup>e</sup> partie de la rue n° 8 de Beaupaire, laquelle va être prolongée jusqu'au chemin du Pile et aboutira dans le fond à la rive gauche du canal.

L'établissement de la passerelle se trouvera ainsi éloigné de 50 à 60 mètres de son passage primitif; mais il n'en résultera aucun inconvénient, quant à sa construction en cet endroit, pour les services qu'elle est appelée à rendre à la circulation.

En conséquence, votre Commission est d'avis qu'il y a lieu d'approuver le rapport dont il s'agit, ainsi que le devis ci-annexé, s'élevant à 5,000 francs.

Un crédit de 4,000 fr. étant déjà ouvert pour l'exécution de ce travail, nous vous proposons de voter un supplément de 1,000 fr. pour complément de la dépense.

Roubaix, le 7 mars 1874.

Signé : CH. ROUSSEL.

LOUIS WATINNE-WATTINNE.

Voici le rapport du directeur des travaux municipaux :

La rédaction du projet de construction d'une passerelle reliant les deux rives de l'ancien canal, décidée par le Conseil municipal dans sa séance du 25 mars 1873, a été retardée par les démarches qu'il a été nécessaire de faire auprès des propriétaires des terrains bordant le canal, afin d'obtenir un passage au droit de la passerelle à établir.

Enfin, par un engagement en date du 1<sup>er</sup> février dernier, MM. Pannetier et associés, propriétaires de terrains de Beaupaire, et MM. Delcourt-Tiers, Jonville-Sapin frères et Droulers, acquéreurs de terrains de la ferme de M<sup>me</sup> Aronio, consentent à ouvrir une rue de douze mètres de largeur dans le prolongement de la 3<sup>e</sup> partie de la rue n° 8 de Beaupaire, laquelle va être prolongée jusqu'au chemin du Pile. La seule restriction que ces messieurs font à leur promesse, c'est qu'elle n'aura d'effet que lorsque les terrains seront libres d'occupation, soit environ dans 18 mois; en attendant, un sentier en scories sera entretenu par leurs soins, latéralement au fossé séparant les deux fermes.

Cette ouverture de rue donne enfin la possibilité d'établir la passerelle, le côté gauche du canal étant livré à la circulation. Il y a cependant lieu de regretter que, de ce dernier côté, les propriétaires des terrains sur lesquels débouchera la passerelle, n'aient pris aucun engagement; il en peut résulter, quoique ce soit peu probable, l'interdiction de la circulation selon le bon ou le mauvais vouloir de ces propriétaires.

La passerelle projetée à 20 m. de portée intérieure, est entièrement en bois, sous forme de poutre américaine, et possède seulement quelques armatures en fer. Elle pourra être facilement démontée lorsque, plus tard, un pont sera établi à cet endroit sur les deux rives du canal, et qu'un pont aura été construit, vers le chemin de fer du Nord-Est, pour le passage du boulevard de grande ceinture.

Le devis s'élève à la somme de 5,000 fr., comprenant l'arrangement des berges du canal aux abords de l'ouvrage.

Un crédit de cette somme pourrait être ouvert au budget de 1873.

Roubaix, le 10 février 1874.

Signé : EMILE MOREAU.

A la suite de cette lecture, M. le maire propose au Conseil d'approuver le devis et les conclusions du rapport de la Commission avec cette seule modification que le crédit proposé de 5,000 fr. sera imputé sur l'année 1874, attendu que l'exercice 1873 sera clos dans quelques jours.

Le Conseil, à l'unanimité, vote, sur l'exercice 1874, le crédit de 5,000 fr. pour construction et établissement de la passerelle ci-dessus mentionnée.

Proposition relative aux eaux de la Lys

M. MORTE-BOSCH, membre de la commission mixte des eaux, prend la parole :

Messieurs,  
A propos du budget supplémentaire des eaux de la Lys, permettez-moi de vous expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Mes collègues et moi avons en ces jours derniers à Tourcoing une réunion de la commission mixte.

Nous avons demandé d'abord, en face de la pénurie constatée de notre distribution que nos intérêts fussent d'o-mais distincts. Nous avons proposé à nos collègues de Tourcoing de prendre à leur charge l'établissement d'une troisième machine, l'achat

de la conduite actuelle de 0<sup>m</sup> 50 séparant Bousbecque de Tourcoing, nous avons ajouté qu'on procéderait à l'estimation du réseau intérieur de Tourcoing, du réservoir qui l'alimente; que Roubaix, de son côté, deviendrait propriétaire des deux machines anciennes; qu'une conduite nouvelle serait posée par notre ville, au diamètre de 0<sup>m</sup> 70 c.; que nous ferions, en faveur de Tourcoing, l'abandon des frais d'étude, des frais d'expropriation nécessités par la canalisation de Bousbecque à Tourcoing; des frais du puisard qui deviendrait commun aux deux villes; que nous espérons, par ces sacrifices spontanés, arriver à la conciliation des intérêts respectifs, et que nos associés consentiraient désormais à séparer dorénavant leur distribution de la nôtre : nous proposons, en outre, de placer de distance en distance des branchements qui permettraient, dans des cas exceptionnels, de nous entraider s'il arrivait un accident à la machine de Tourcoing; les machines de Roubaix, par l'ouverture d'une vanne, desserviraient les réserves de Tourcoing et réciproquement.

Ces propositions ont été radicalement repoussées; la commission de Tourcoing veut l'exécution du contrat primitif, et ne consent pas même à examiner ce que la distinction de nos distributions isolées pourrait lui offrir d'avantageux.

Rejetant notre offre, la commission insistait de nouveau sur la nécessité de pourvoir à une plus large alimentation des deux villes, alimentation de jour en jour plus insuffisante. Nous lui fîmes observer que nous ne consentirions jamais à accepter la dépense nouvelle, qui consiste dans la pose d'une troisième machine et d'un second tuyau d'amendement, sur les bases du premier arrangement fait il y a 14 ans.

Les membres de la commission de Tourcoing nous répétaient que, pour cette addition de travaux, ils consentaient volontiers à ce que le protota de la dépense fût déterminé par des arbitres complètement étrangers à nos discussions antérieures; qu'une telle proposition était acceptée en principe, par le conseil municipal de Tourcoing; que ces arbitres pourraient être, (si nous y consentions), le président du tribunal de commerce de Roubaix, celui de Tourcoing, celui de Lille, le président du tribunal civil de cette dernière ville qui, à quatre, s'adjoindraient un ingénieur quelconque.

Sur notre demande de discuter nous-mêmes et entre nous les projets à exécuter et la part devant incomber à la charge de chaque ville, par la raison qu'il était inutile de recourir à des arbitres si nous parvenions à nous entendre amiablement, M. le Maire de Tourcoing nous répondit qu'il ne pouvait accepter cette proposition; que si, par extraordinaire, les arbitres chargeaient la ville de Tourcoing plus qu'elle ne doit l'être dans sa pensée, il n'avait qu'à s'incliner devant leur décision, et que, s'abritant derrière eux, il avait devant ses concitoyens un bill d'indemnité. Que si, au contraire, il prenait l'initiative de la concession la plus légère, il serait en butte à des récriminations de toute nature; qu'il ne voulait à aucun prix accepter cette proposition.

Dans cette situation critique, effrayés de la lourde responsabilité qui pèse sur nous, tout arrêté de la distribution des eaux de la Lys devant faire perdre à nos ouvriers des salaires énormes, à nos industriels un intérêt et un amortissement considérables, un accident entraînant une interruption de travail de 8 jours, coûterait peut-être aux deux villes réunies une somme de 1,500,000 fr. à 2,000,000; — nous n'hésitons pas, malgré notre répugnance à donner à notre traité primitif une extension nouvelle, à vous demander s'il n'entrerait pas dans vos vues d'accepter la proposition de Tourcoing, c'est-à-dire à placer une troisième machine à Bousbecque, à gêner la conduite de ce point à Tourcoing, et à admettre l'avis d'experts déterminant la part de dépenses afférentes à chaque ville associée.

Nous nous sommes livrés à des recherches d'eau potable et industrielles. La solution de cette question est encore trop éloignée de nous pour que nous puissions déterminer d'abord la quantité d'eau dont nous pourrions disposer, quand et comment nous les utiliserons; et cependant nous manquons d'eau, et il en faut immédiatement, ou du moins aussi vite que possible; c'est pourquoi je n'hésite pas à vous proposer d'accepter les ouvertures de la ville de Tourcoing. Je n'hésite pas, parce que je craindrais d'enlever l'extension de l'industrie de notre ville et de compromettre les graves intérêts déjà engagés dans la distribution actuelle.

Ces conclusions me sont pénibles, Messieurs, vous êtes étonnés de les entendre formulées par moi; mais, en cette circonstance, je me croirais coupable de faire passer une question d'amour propre avant l'intérêt général et pressant de nos nombreux manufacturiers.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, c'est qu'il a été convenu, et que cette réserve serait consignée dans le contrat, qu'on ne pourrait arguer de cette dépense nouvelle, que nous serions plus que par le passé engagés avec Tourcoing.

M. A. HINDRÉ : Quel est l'avis de la Commission ?

M. A. SCRÉPEL : La Commission ne s'est pas encore prononcée.

M. J. DEROGNAUCOURT demande que la Commission se réunisse et fasse un rapport sur cette question : il est utile que le Conseil connaisse son avis.

M. A. FAMECHON estime que le Conseil ne doit pas lire un pas plus avant : les engagements antérieurs pris avec Tourcoing nous sont assez préjudiciables, assez désavantageux pour ne pas en prendre de nouveaux.

Après une courte discussion, le renvoi de la question à l'école de la Commission complète est voté à l'unanimité.

(La suite à un prochain numéro.)

### Cercle catholique d'ouvriers

Dimanche prochain 17 mai, à 6 h. 1/2 concert instrumental par la Société les Dix.

Nous donnerons prochainement le programme de ce concert.

### PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉCIMALE C. DM.

PAIN DE MÉNAGE.  
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaou.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 36.00

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.  
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 40.5

PAIN BLANC.  
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . . 45.00

PAIN DE FLEUR D'UN PAIN FRANÇAIS.  
Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à . . . . . 6.875

Les deux pains, à . . . . . 13.75

Les quatre pains, à . . . . . 27.50

Les huit pains, à . . . . . 55.00

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 11 Mai 1874. Publié le 6 Mai 1874.

Le Maire de Roubaix, C. DESCART.

### Cour d'Assises du Nord.

Audience du 11 mai.

Ministère public : M. BAGNIERS, avocat-gén.

Abus de confiance et vol qualifiés.

Fausse en écriture de commerce.

L'accusé Alexandre Igouca Doleseuse, né à Armentières, en 1828, était depuis 30 ans employé dans la même maison Hazebrouck frères, fabricant de fil à Comines; pendant ces derniers temps il avait des appointements de 2,450 fr. par an, et était spécialement chargé des écritures, de la vérification des marchandises avant leur sortie. Les patrons avaient en lui une confiance absolue, il en a indigne-ment abusé pour commettre à leur préjudice des détournements importants qu'il a dissimulés au moyen de faux sur les livres. C'est par hasard que l'un des frères Hazebrouck, jetant les yeux sur sa comptabilité, a découvert ces actes criminels qui remontent à 1865 et comprennent plusieurs séries de faits distincts.

Chargé d'acquiescer à la douane belge des droits d'entrée des marchandises expédiées en Belgique par la maison Hazebrouck frères, il réduisait sur les livres le montant de ces droits en s'appropriant la différence existant entre le prix qu'il indiquait et le prix réellement payé. Il est obligé de reconnaître qu'il n'a pas rendu un compte exact des sommes qui lui étaient remises, mais il prétend qu'il n'a trompé que la douane, il n'a fait payer à la maison Hazebrouck que les sommes par elle dues : il s'est approprié de ce chef plus de 3,000 fr. L'enregistrement et l'expédition des colis par le chemin de fer belge lui ont fourni une nouvelle occasion de commettre des détournements au préjudice de ses patrons, à l'aide de fausses mentions sur les livres. Enfin, d'après l'accusation, il aurait encore détourné au préjudice de ces mêmes patrons, des fils purs et une somme d'environ 3,000 fr.

Défenseurs : M<sup>rs</sup> Houzé de l'Aulnoit, du barreau de Lille, et Hattu.

(L'audience continue.)

### Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, ce matin :

Le maréchal-président a visité hier à 2 h. 1/2 l'École polytechnique. Le maréchal a été reçu à l'entrée par le directeur de l'École, le général Durand de Villiers, accompagné de tout le personnel de l'établissement. Toute l'École était en grande tenue et sous les armes. Le maréchal a parcouru les rangs, témoignant une grande satisfaction de la bonne tenue des élèves. Puis, le président de la République a adressé aux polytechniciens une courte allocution : Il leur a dit qu'il était très-satisfait de trouver dans leur promotion le même zèle, le même esprit de corps, la même ardeur au travail que chez les élèves qui les avaient précédés.

Le maréchal a ajouté qu'il était aussi heureux de constater que, malgré la grande quantité de jeunes gens reçus cette année à l'École, la génération actuelle était à la hauteur des promotions précédentes. Les élèves ont répondu à cette brève mais chaleureuse allocution par de vifs applaudissements.

Le président de la République a parcouru ensuite les diverses parties de l'établissement et s'est retiré vers 4 heures en accordant à toute l'École un congé avec la permission de minuit, autrement dit, dans le style pittoresque de l'École, ce qu'on appelle la prolonge. — Toutefois, toute l'École étant en deuil par suite de la mort récente d'un élève, M. Vacant, l'entrée des théâtres est rigoureusement interdite à tous les élèves.

Le congrès électoral républicain du département de la Nièvre, dans une réunion tenue hier, a choisi pour candidat à l'élection du 24 mai prochain M. G. din, ancien maire de Château-Chalon, révoqué, et conseiller général. Il y a eu deux tours de scrutin. Au premier tour, M. Guéhin a obtenu 27 voix, M. Tenaillé-Saligny 24, et M. Massé 23. M. Guéhin a été proclamé candidat au second tour.

M. Guéhin a déclaré que s'il était élu, il siégerait à la gauche républicaine.

Un incendie terrible a éclaté hier dans une forte cité ouvrière, située dans le passage Driscourt, donnant sur la rue de Cîteaux dans le quartier de Broy. Le feu a détruit six maisons, un chantier de bois de sciage, et un lavoir. Un enfant a été brûlé; un locataire d'une des maisons incendiées s'est tué en tombant d'une hauteur considérable sur le pavé.

Puis de deux cents ménages d'ouvriers sont sans asile à l'heure qu'il est. La cause de l'incendie est ignorée.

PETITE BOURSE 94 42 1/2

### Dépêches Télégraphiques

LA GUERRE CARLISTE

Bilbao, 11 mai, soir. — Les carlistes envoient des forces pour bloquer Vittoria et menacent l'Èbre. Le général Elío

fait construire des tranchées dans les défilés conduisant à Bilbao; néanmoins les soldats paraissent très-démoralisés, et les soumissions deviennent fréquentes; on cite entre autres celle du chef Bules.

Madrid, 11 mai, 7 h. 40 soir. — Le général Zabala est décidément chargé de former un nouveau ministère de conciliation.

Madrid, 11 mai, 9 h. 40 soir. — La crise ministérielle en est encore au même point. Le conseil des ministres qui devait avoir lieu à cinq heures a été ajourné.

Barcelone, 10 mai. — Saballs qui était aux bains de Lèpreste (Pyrénées Orientales) est entré en Catalogne le 5, sans attendre l'ordre de don Alphonse.

Par suite de l'arrivée inopinée de ce chef, Huguet qui commandait la province de Gérone, s'est démis de son commandement.

A Pratts de Lusanes, les carlistes auraient perdu 500 hommes. Le curé de Galceram y a été tué. C'est le corps qui était sous les ordres de Mirat et Huguet qui a le plus souffert. Les troupes du gouvernement auraient perdu 200 hommes.

A Lasborjas, et à Olorja, les miliciens de Reuss ont commis des excès considérables, se sont livrés au vol et ont incendié des maisons.

### LE CONFLIT DE L'ARKANSAS

Washington, 11 mai. — L'atorney général a décidé de laisser à la législature de l'Arkansas, convoquée spécialement pour le 25 mai, le soin de terminer le conflit des deux rivaux nommés aux fonctions de gouverneur de l'Arkansas. Les forces armées ont été licenciées, sauf une garde pour les deux gouverneurs.

Si la législature est impuissante à apaiser le conflit, le président Grant jugera en dernier ressort. M. Brootis, le candidat démocrate, a accepté la décision de l'atorney général; mais le candidat républicain, M. Baxter, a refusé de s'y soumettre. On espère toutefois que la législature de l'Arkansas pourra réunir demain une majorité suffisante pour terminer l'affaire.

Hier, à New-York, le thermomètre Fahrenheit marquait 94 degrés à l'ombre.

### COMMERCE

#### DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Havre, 12 mai.

(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et C<sup>re</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 1,000 b., marché très-ferme, pour disponible et livrable.

Liverpool, 12 mai.  
(Dépêche de MM. Shlagdenhauffen et C<sup>re</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes pleinement 12,000 b., livrer plus calme.

New-York, 12 mai.

Livrable en hausse de 1/8.

#### Avis divers

ANVERS, le 9 mai 1874. — Laines. (Avis de MM. H. Melges et J. J. Melges, courtiers.) — La seconde série des enchères de cette année, commencée le 29 avril, s'est terminée ce soir. — Des 23,490 balles déclarées pour ces ventes, seulement 20,911 balles ont été exposées, se composant de

Offert	Vendu
17473 b. Buenos-Ayres	16673 b.
1407 » Montevideo	1239 »
498 » d'Entre-Rios	376 »
760 » du Cap	542 »
275 » de Russie	68 »
588 » lavées et diverses	361 »

20911 b. 19259 b.

L'ouverture des enchères a eu lieu en présence d'un grand concours d'acheteurs. Ceux-ci n'opéraient qu'avec peu d'entrain sous l'influence des nouvelles faibles des ventes de Londres ouvertes la veille; aussi, au début, les prix pour les laines de Buenos-Ayres ne marquaient pas grand changement sur les cours de clôture de février. Depuis, les enchères se firent avec plus d'animation, et les prix regagnaient en moyenne une avance de cinq centimes. La fermeté des cours s'accrut davantage durant la seconde semaine, et les prix s'établirent en hausse de dix centimes sur les cours d'ouverture; cette avance fut, parfois même, dépassée.

Peu de laines de Montevideo passèrent sous le marteau pendant les premières séances et furent adjugées à des prix un peu en-dessous des cours moyens de février; vers la clôture ces provenances étaient plus recherchées et obtinrent pleinement les prix de février.

Les agneaux Montevideo ont été payés à des prix élevés.

Le Stock ce jour est de 15676 balles Buenos-Ayres et 4843 balles Montevideo, Gualeguay et Entre-Rios, majeure partie arrivés ces derniers jours et pas encore débarrassés.

Par contre, les quantités attendues (suivant les dernières nouvelles reçues de la Plata) ne s'élèvent qu'à 9240 b. Buenos-Ayres et 3330 Montevideo.

Les prix ont été cotés comme suit :

Buenos-Ayres.  
Belle qualité. Bonne moyenne second. Défaut

Saxe et Merinos 1.90	2.10	1.75	1.50	1.40	1.25	1.05
Méris 1.85	1.95	1.70	1.85	1.35	1.70	1.45
Id. 1.80	1.85	1.65	1.80	1.30	1.68	1.38
Id. 1.75	1.81	1.60	1.75	1.50	1.60	1.35
Agneaux 1.90	2.10	1.85	1.55	1.45	1.35	1.20
Moroccos 1.15	1.65	1.55	1.35	1.20	1.25	1.10
Ventes 1.55	1.40	1.15	1.30	1.10	0.95	0.80

### MONTEVIDEO.

Saxe et Merinos 2.55	2.35	2.50	2.25	2.35	2.00	1.80
Id. Méris 2.45	2.50	2.40	2.45	2.20	2.30	2.00
Id. 2.40	2.50	2.40	2.35	2.15	2.20	1.95
Agneaux 2.55	2.70	2.45	2.45	2.30	2.30	2.00
Moroccos 1.80	2.05	1.85	1.75	1.60	1.60	1.40
Ventes 1.60	1.55	1.40	1.50	1.30	1.25	1.10

Par kilo 2<sup>e</sup> espèce, 2 2/3 tins.

ROUEN, le 11 mai 1874. — Il n'y a aucun changement à signaler sur la position des affaires de la place, la vente des cotons filés est par continuation très-régulière, les prix fermement tenus, avec tendance à la hausse.

En rouennerie indienne et calicot, il s'est encore vendu un peu de marchandise, mais toujours à de mauvais prix, pour le producteur.

### Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE

A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicate farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

### REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, écoulements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille, le duc de Ploussow, Madame la marquise de Erhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,911.  
M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N<sup>o</sup> 62,476.  
Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire) Monsieur. — Dieu soit béni la Revaléschiere Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARTEY, curé.

Certificat N<sup>o</sup> 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revaléschiere chocolatée, en boîte de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, pharmacien et Morelle-Bourgeois, et chez les autres Pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4095. — F

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

### BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 11 mai.

Deux heures. — Les tendances de la Bourse ne sont pas modifiées, nous avons toujours de la faiblesse dans les cours de nos Rentes ainsi que dans les transactions.

Notre 5 0/0, au début de la journée, a fait 94 3/4, cours le plus bas qui ait été fait depuis le commencement de ce mois.</